

# Conférence de Presse



**FDSEA et JA du Finistère**  
5 allée Sully – 29322 QUIMPER  
Cedex  
Tél. 02 98 64 02 20  
Fax. 02 98 95 17 47  
[www.fdsea29.fr](http://www.fdsea29.fr)

## **La FDSEA et JA du Finistère** Une équipe solidaire aux côtés de tous les producteurs

Dossier de presse

### **Intervenants :**

- André QUENET, Secrétaire Général et Président de la section volaille de la FDSEA
- François PLOUGASTEL, Président de la section laitière
- Emile RIOU, Président de la section porcine
- Philippe QUILLON, Président de la section Légumes
- Jean-Marie MINGAM, Président des JA
- Yoann LE GRAND, Président du groupe Lait des JA
- Olivier BILLON, Président du groupe Porc des JA

## Contexte

---

La crise économique mondiale a ébranlé l'ensemble des secteurs d'activité. Aujourd'hui, la crise agricole est là, profonde et complexe. En témoignent les nombreuses actions des producteurs depuis ces derniers mois. La grève du lait, que l'on devrait peut-être même surnommer la « guerre du lait », témoigne à elle seule d'un monde agricole désemparé, bien au-delà du secteur laitier.

**Les agriculteurs ont le sentiment d'être peu à peu abandonnés.** Abandonnés par les Pouvoirs publics, avec au premier rang l'Europe et l'État français, alors qu'ils remplissent la tâche pourtant essentielle de fournir l'alimentation de leurs concitoyens. Mais également sous la pression des entreprises d'amont et d'aval : prix des engrais et des aliments qui flambent, alors que les prix de vente du kilo de porc, du litre de lait, ou du kilo de tomates sont bradés, pour le grand bonheur des distributeurs ! Pas étonnant que certains producteurs, se sentant délaissés, vont jusqu'à jeter le fruit de leur travail. La FDSEA et les Jeunes Agriculteurs du Finistère respectent les producteurs qui ont fait ce choix, tout comme ces derniers doivent respecter les producteurs qui ne se sont pas engagés dans cette démarche. Le monde agricole est suffisamment mis à mal, pour ne pas avoir à souffrir davantage de divisions et d'affrontements en son sein !

**Être solidaires et unis pour défendre notre métier, notre revenu** : c'est ce que défendent la FDSEA et JA du Finistère depuis plusieurs années. Notre priorité, et nous le défendons déjà en 2008, c'est un allègement des charges de nos exploitations. Il faut tout mettre en œuvre pour assurer la compétitivité de nos exploitations. Or, actuellement, les agriculteurs n'ont pas la possibilité de répercuter les hausses des charges sur leur prix de vente.

Nous dénonçons déjà en 2005 les décisions de la Commission européenne, comme celles de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), qui ont conduit à la dérégulation et au démantèlement des outils de régulation des marchés. Les problèmes de régulation des marchés ne sont pas nouveaux ! Tout comme les distorsions de concurrence qui sont aussi un cheval de bataille de la FDSEA et JA du Finistère depuis de nombreuses années.

Mais nous ne restons pas dans l'expectative ! Nous avançons ensemble, nous revendiquons un projet qui **renforcera le maillon production, pour que l'agriculteur ne soit pas qu'un simple livreur**. Un véritable travail de fond est engagé depuis plusieurs années par des équipes responsables et solidaires.

Le groupe de travail, aujourd'hui présent, et réunissant les principaux bureaux des sections de production FDSEA et JA du Finistère, est l'occasion de rappeler nos revendications, et notre projet d'organisation du maillon production.

## 1. Pour une régulation européenne des marchés

---

Le secteur agricole est hautement stratégique : fournir à ses concitoyens des produits alimentaires en quantité et en qualité, doit être une préoccupation majeure des dirigeants. Les fondateurs de la Communauté européenne l'avaient compris, en posant les fondements de la Politique Agricole Commune (PAC), seule politique commune de l'Europe. Force est de constater que les dirigeants actuels l'ont totalement oublié !

Le secteur agricole breton, et donc finistérien, est fragilisé par ces décisions qui sont très éloignées des préoccupations du terrain. **Les agriculteurs se sentent aujourd'hui totalement démunis et seuls, pour faire face à un libéralisme sauvage.**

**La FDSEA et JA du Finistère jugent que l'introduction du secteur agricole dans le cadre des négociations à l'OMC est une grave erreur.** La Chine, l'Inde, les États-Unis l'ont bien compris. Suite aux émeutes de la faim, ces États se sont empressés de mettre en œuvre des mesures protectionnistes pour le secteur agricole. L'Europe, au nom du libéralisme, maintient sa décision de libéraliser le secteur agricole !

**La FDSEA et JA du Finistère dénoncent le démantèlement progressif des outils européens de gestion et de régulation des marchés,** qui expose directement les agriculteurs aux aléas de marché dans un secteur pourtant intrinsèquement vulnérable.

Les instruments d'origine de gestion des marchés agricoles sont maintenant réduits à peau de chagrin, alors qu'ils ont démontré leur efficacité dans le passé :

- L'intervention (stockage privé), transformée en filet de sécurité, ne permet plus à la production de résister ;
- Les restitutions aux exportations : même si elles demeurent opérationnelles dans le secteur de la volaille, il n'en reste pas moins que :
  - o Le secteur porcin en aurait fortement besoin, or l'Allemagne n'en veut pas ! Est-ce pour affaiblir les bassins de production concurrents (Danemark et France) et ainsi asseoir son hégémonie ?
  - o Le secteur laitier a eu toutes les difficultés à les décrocher.
  - o Pour le secteur des fruits et légumes, elles ont été supprimées...

La FDSEA et JA du Finistère se battent pour que la **gestion des quotas à la française soit obligatoire** dans les autres États membres : en cas de dépassement du quota, des pénalités sont appliquées aux producteurs, alors même que la France ne réalise pas son quota. Dans les autres États de l'Union européenne, les quotas non réalisés sont mutualisés et n'engendrent donc pas de pénalités ! Le 22 juillet, la Commission européenne a ouvert la possibilité aux autres États membres d'utiliser cette règle de gestion des quotas. C'est une ouverture, certes, mais la FDSEA et JA du Finistère demandent au Ministre de tout mettre en œuvre pour que ce dispositif devienne obligatoire à l'échelle européenne, pour une maîtrise de la production d'ici la fin annoncée des quotas, en 2015.

Le maintien et le renforcement des outils de gestion des marchés, appliqué de manière commune par tous les Etats membres, sont une condition sine qua non pour la pérennité de l'agriculture en France et en Europe.

**Les outils de gestion de crise permettent d'éviter uniquement les hémorragies ! Mieux vaut prévenir les crises par des outils de régulation, de surcroît moins coûteux et plus efficaces.**

**La FDSEA et JA du Finistère ont interpellé à maintes reprises les Pouvoirs publics pour que la France pèse de tout son poids afin de convaincre de la nécessité de réguler le marché agricole à l'instar du marché financier.**

## 2. Pour une concurrence équitable et loyale

---

En France, et plus encore en Bretagne, de nombreuses contraintes réglementaires entravent la compétitivité de nos exploitations sur les marchés. Ces contraintes, si elles ne s'accompagnent pas d'avantages compétitifs, agissent alors en véritables distorsions de concurrence. Depuis 2004<sup>1</sup>, la FDSEA et JA du Finistère n'ont de cesse de dénoncer ces distorsions de concurrence, quelles qu'elles soient.

Il est clair que dans les secteurs social, environnemental, sanitaire, fiscal, pour ne citer que ceux-ci, notre agriculture subit des contraintes réglementaires avec des contreparties financières faibles, voire généralement inexistantes ! Ces distorsions existent entre pays européens, voire même entre certaines régions françaises, et affaiblissent l'agriculture bretonne.

- **Harmoniser la réglementation européenne pour une concurrence équitable entre tous les États membres**

Au niveau social, au sein de l'Union européenne, les écarts de salaires peuvent aller de 1 à 17 !

Ainsi, pour l'emploi d'un salarié peu qualifié en agriculture, maillon essentiel pour nos productions, une heure de travail coûte en France 11,04 €. En Espagne, une heure de travail du même salarié coûte 8,80 €, en Belgique : 7,37 €, aux Pays-Bas : 9,97 €, en Allemagne : 6 €. Ces distorsions sociales sont inadmissibles, notamment pour les productions légumières, dont le coût du travail représente 60 % à 80 % des coûts de production.

De même, il est intolérable de voir des différences de réglementations entre pays européens, sur les produits phytosanitaires. Ainsi, l'Autorisation de Mise en Marché (AMM) des produits phytosanitaires se fait au niveau des États membres. Là où l'Union européenne a un véritable rôle à jouer, Bruxelles se le refuse.

**La FDSEA et JA du Finistère dénoncent, depuis maintes années, l'utilisation, par d'autres pays de l'Union européenne, de produits totalement interdits en France au nom de la sécurité alimentaire (graisses animales, produits médicamenteux ou phytosanitaires). Et comment concevoir que des denrées alimentaires en provenance de ces pays concurrencent directement les produits français ?**

Aussi, pour assurer un rapport de force équitable au sein de l'Europe, **la FDSEA et JA du Finistère demandent** qu'un travail soit engagé pour une **harmonisation européenne** des réglementations environnementale, sanitaire, sociale et fiscale pour assurer une **concurrence équitable et loyale entre tous les États membres.**

---

<sup>1</sup> Rapport d'orientation de la FDSEA du Finistère, mars 2004, « *Notre Agriculture a de l'avenir, ouvrons les yeux* »

▪ **Des distorsions de concurrence au sein même de la France**

Les **distorsions sociales**, qui plombent la compétitivité de nos exploitations, se rencontrent aussi au sein même du territoire français ! Certains dispositifs d'aide à l'emploi (comme le Contrat Initiative Emploi) sont ouverts largement à tous les demandeurs d'emploi : si c'est le cas dans le nord de la France, rien de tel n'est prévu en Bretagne. Il s'agit bien là d'une distorsion de concurrence franco-française, qui impacte directement la production endivièrre bretonne. Cette dernière se retrouve alors en concurrence avec le bassin de production du Nord, qui commercialise sur le même marché que la Bretagne : c'est incompréhensible !

Suite au Grenelle de l'Environnement, le Gouvernement souhaite instaurer de nouvelles taxes, telles que la taxe Borloo et la taxe carbone. Ces nouvelles taxes risquent de pénaliser fortement les producteurs, et toute la filière agricole, surtout si la France est encore le seul pays à les appliquer ! Non seulement, dans le contexte actuel, il n'est pas socialement acceptable de créer de nouvelles taxes ; mais c'est aussi injustifié au regard de la situation géographique de la Bretagne et de la spécificité du secteur agricole et agroalimentaire.

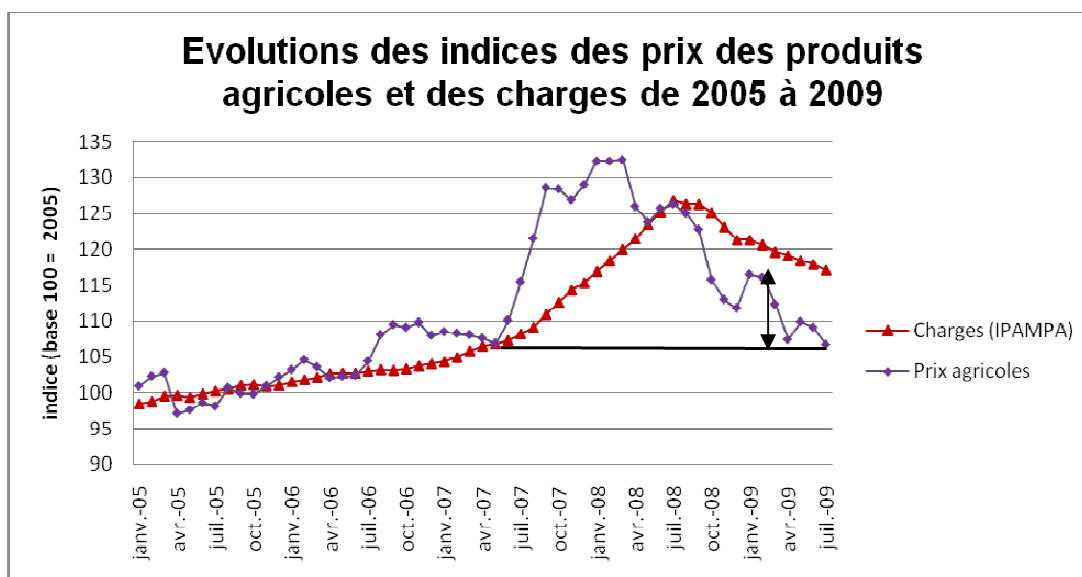
Un autre exemple de distorsion de concurrence, qui pourrait également s'avérer source d'un énième contentieux communautaire pour la France ! Alors que la réglementation communautaire impose le respect d'une concentration maximale de 50 mg/l de nitrates pour les eaux destinées à la consommation humaine (eaux superficielles et souterraines), la France semble vouloir **s'affranchir de cette obligation communautaire** en fixant le seuil de concentration des nitrates à 100 mg/l pour les eaux souterraines destinées à la consommation humaine ! Pourquoi est-ce que la région Bretagne, qui présente un important réseau d'eaux superficielles, s'engage à respecter la norme de 50 mg, alors que d'autres régions françaises présentent probablement des taux de concentration en nitrates bien supérieurs, c'est-à-dire frôlant les 100 mg/l ?

**La FDSEA et JA du Finistère revendiquent une application juste et équitable des réglementations en Europe et en France pour ne pas pénaliser la compétitivité des entreprises agricoles.**

### 3. Pour un allègement des charges des exploitations

- *Un effort financier significatif de tous les acteurs de la filière agricole est nécessaire*

Financièrement, les exploitations agricoles sont prises dans un étau, entre l'évolution des charges et les prix des produits agricoles, comme le montre le graphique suivant :



Source : <http://www.indices.insee.fr>

Jusqu'en juillet 2008, l'évolution des charges était en corrélation avec l'évolution des prix des produits payés aux agriculteurs. Depuis le retournement brutal des marchés en 2008, les prix payés aux agriculteurs s'écroulent, tandis que la baisse des charges est loin d'être significative !

**La FDSEA et JA du Finistère exigent des fournisseurs des entreprises agricoles, et des prestataires de services, un effort financier significatif, avec une diminution d'au moins 10 % sur l'ensemble des prix de leurs produits et prestations de services. Il est intolérable que les agriculteurs soient toujours considérés comme la variable d'ajustement.**

**Pour aider les agriculteurs à passer ce cap difficile, la FDSEA et JA du Finistère demandent une année blanche, avec le report des charges sociales, des annuités bancaires et de la taxe sur le foncier non bâti.**

▪ ***Agir ensemble, pour la maîtrise des charges !***

La FDSEA et JA du Finistère mènent régulièrement des opérations au profit des adhérents pour une meilleure maîtrise des charges de leurs exploitations.

La FDSEA et JA du Finistère viennent de mettre en œuvre un observatoire des prix des intrants. L'objectif de cet observatoire est de relever les prix pratiqués par les différents fournisseurs, afin de procurer aux adhérents une référence leur permettant de négocier leurs intrants.

En février 2009, la FDSEA a mené une opération « ammonitrate », car elle avait constaté avec effroi les pratiques commerciales des opérateurs sur le marché finistérien. Cette opération a permis aux producteurs du département de retrouver un prix de marché correspondant à celui pratiqué dans les autres régions.

De plus, la FDSEA et JA du Finistère organisent régulièrement des achats groupés, afin de proposer des prix concurrentiels sur des produits indispensables pour nos exploitations, tels que les cuves à fioul, armoires phytosanitaires, bacs de rétention, etc.

A l'échelle cantonale, certains syndicats se sont mobilisés afin d'obtenir des baisses auprès de leurs fournisseurs locaux.

La FDSEA et JA du Finistère rappellent que les coopératives ont été créées dans le but de mieux vendre les produits de leurs adhérents, mais aussi d'acheter au meilleur prix les fournitures nécessaires à l'activité agricole, en réalisant des économies d'échelle. La FDSEA et JA du Finistère sont révoltés de constater les dérives de certaines structures d'amont qui ressemblent, à s'y méprendre, aux pratiques si contestées des centrales d'achat de la grande distribution.

**Le revenu du producteur se fait par le prix. Il n'en demeure pas moins que maîtriser ses charges est essentiel pour maintenir le revenu.**

## 4. Pour un renforcement du maillon production

---

La dérégulation des marchés agricoles, et l'impossibilité pour les producteurs de répercuter la hausse de leurs charges conduisent à un constat alarmant : **l'agriculteur est-il en train de devenir un simple livreur ?**

De fait, l'agriculteur se trouve considérablement isolé dans ses relations commerciales, face à des acheteurs de plus en plus concentrés.

- **Concrétiser le projet d'une organisation renouvelée par, et pour les agriculteurs<sup>2</sup>**

La FDSEA et JA du Finistère travaillent ardemment, depuis 2006<sup>3</sup>, au rééquilibrage des rapports de force au sein des filières avec, comme point central, **la place et le pouvoir du maillon production.**

Dans toutes les filières, la FDSEA et JA du Finistère défendent le projet d'une organisation économique renouvelée par, et pour, les agriculteurs. Le levier de cette organisation nouvelle des filières est le rassemblement des agriculteurs au sein d'organisations de producteurs (OP), qui elles-mêmes pourraient se regrouper en une association d'organisations de producteurs (AOP). L'objectif est de créer une force vive, économique, purement amont.

**Concrètement, quels intérêts les agriculteurs peuvent-ils retirer de la mise en place d'un tel schéma ?**

- Retrouver du pouvoir de négociation grâce à une première mise en marché forte ;
- Gérer les marchés collectivement et solidairement par la mise en place d'outils professionnels de régulation des marchés ;
- Mettre en place des relations contractuelles négociées collectivement, pour l'ensemble des producteurs d'une même filière.

**Le projet d'organisation des producteurs trouve actuellement un écho particulier dans la filière laitière.** En effet, non seulement les instruments de gestion des marchés ne permettent plus aux producteurs de lait de faire face aux aléas de marchés (le retournement des marchés laitiers entre 2007 et 2008 a été excessivement brutal), mais de surcroît l'organisation interprofessionnelle a été mise à mal suite à un coup de semonce de la DGCCRF<sup>4</sup>. À cela, rajoutons que l'Europe reste très fermée à un renforcement des interprofessions, malgré l'intense lobbying mené par la France. C'est bien dans ce contexte de tourmente qu'est intervenu, le 3 juin dernier, sous la pression du gouvernement, l'accord sur le prix du lait. **La FDSEA et JA du Finistère avaient immédiatement réagi pour dénoncer la conclusion d'un accord de dupes, initiateur d'une spirale à la baisse des prix !**

---

<sup>2</sup> Rapport d'orientation de la FDSEA du Finistère, mars 2009, « *Une organisation économique renouvelée par, et pour les agriculteurs* »

<sup>3</sup> Rapport d'orientation de la FDSEA du Finistère, mars 2006, « *2006 – 2013 : Face à la libéralisation des marchés agricoles, regroupons nos forces !* »

<sup>4</sup> Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes

Dossier de Presse FDSEA et JA 29

**Nous refusons que les producteurs de lait soient purement et simplement renvoyés à une relation contractuelle individuelle avec les transformateurs !** Si ce n'est de l'intégration, c'est au moins de l'abus de dépendance économique ! La structuration collective des producteurs, autour d'OP, elles-mêmes réunies en une AOP, est une étape indispensable pour mettre en place des relations contractuelles collectives entre les producteurs et les entreprises. Les producteurs de lait doivent également garder la main sur la gestion des volumes, dans la perspective de suppression des quotas, dès 2015. En effet, il n'y a guère d'illusions à avoir : l'Europe, et nombre de ses États membres ne feront certainement pas marche arrière sur la décision de supprimer les quotas.

Aujourd'hui, le projet d'organisation des producteurs en OP et AOP est partagé au sein de la FRSEA Bretagne, voire même au niveau Grand Ouest. Le 7 septembre dernier, **une nouvelle étape a été franchie lors du Conseil de l'Agriculture Finistérienne (CAF)**, regroupant l'ensemble des organisations économiques finistériennes. En effet, le CAF a adopté à l'unanimité une motion visant à la mise en place d'un « *travail commun entre le syndicalisme et les organisations économiques pour approfondir la possibilité de mettre en place des OP et AOP dans toutes les filières, et ce, en complémentarité avec l'interprofession* ».

La FDSEA et JA du Finistère sont déterminés à porter ce projet au niveau national. Les agriculteurs ont la volonté de concrétiser le projet d'une organisation collective de la première mise en marché : **la loi de modernisation de l'agriculture devra impérativement offrir tous les leviers nécessaires pour une réelle organisation de la production !**

- ***Trouver d'urgence une solution pour les éleveurs apporteurs de lait à Entremont Alliance !***

**Sur le court terme, l'urgence, et la priorité absolue de la FDSEA et JA du Finistère, est de trouver une solution durable pour les éleveurs apporteurs de lait à Entremont Alliance.** Leur situation est aujourd'hui intenable !

**Depuis plusieurs mois, la FDSEA et JA du Finistère ont pris ce dossier à bras le corps : il en va de notre responsabilité collective.** En effet, le fait qu'Entremont Alliance ait décroché de l'accord national pèse non seulement lourdement sur les éleveurs apporteurs à ce groupe, mais risque aussi de plonger toute la filière dans une spirale à la baisse des prix. **La FDSEA et JA du Finistère sont déterminés ce que le groupe Entremont Alliance et le repreneur respectent l'accord du 3 juin : même s'il est insuffisant, c'est un minimum !**

Les producteurs ont certes des perspectives, avec le rapprochement annoncé entre le groupe Entremont Alliance et Sodiaal. **Mais il reste encore un travail considérable pour définir les conditions de ce rapprochement, afin de préserver au mieux les intérêts des producteurs !** Ce travail est mené de front par la FDSEA et JA du Finistère, qui soutiennent pleinement l'Association des Éleveurs Bretons Entremont Alliance.

- **Rétablir l'équité entre tous les maillons de la filière : pour une transparence des marges**

**La FDSEA et JA du Finistère veulent que le maillon production s'impose comme un acteur incontournable de la filière ; face aux industriels, certes, mais aussi face à la grande distribution, qui répercute intégralement les hausses des produits agricoles aux consommateurs, mais rien quand les prix des matières premières baissent !**

Dès le début de l'année 2008, nous réclamions plus de transparence sur les marges<sup>5</sup> ! Nous dénoncions alors les marges exorbitantes de la grande distribution, l'impossibilité du secteur agricole à répercuter le coût de la hausse des matières premières, et aussi l'inertie des autorités de la concurrence face aux pratiques inadmissibles de la grande distribution ! La Loi de Modernisation de l'Économie (LME), intervenue en août 2008, a pourtant accordé un pouvoir de négociation encore plus grand à la grande distribution !

L'opération vérité sur les marges, menée par la FNSEA et les JA en juin 2009, a permis d'obtenir, notamment, la mise en place de véritables brigades de contrôle de la DGCCRF<sup>6</sup> pour vérifier l'application effective des dispositions de la Loi de Modernisation de l'Économie (LME), et une accélération des travaux de l'observatoire des prix et des marges<sup>7</sup>.

**La FDSEA et JA du Finistère rappellent que les travaux réalisés via l'observatoire des prix et des marges doivent servir à instaurer une concurrence saine et loyale entre la grande distribution et ses fournisseurs, pour une meilleure répartition des marges tout au long de la filière !**

---

<sup>5</sup> Rapport d'orientation de la FDSEA du Finistère, mars 2008, « *Hausse des matières premières : une chance pour notre agriculture* »

<sup>6</sup> Le Préfet du Finistère, interrogé par la FDSEA du Finistère dans un courrier en date du 7 juillet 2009, a précisé que 156 contrôles portant sur le respect de la LME avaient été réalisés depuis le 4 août 2008.

<sup>7</sup> Les premiers résultats de l'observatoire des prix et des marges ont mis en évidence des abus de la grande distribution sur les marges : ainsi, pour le jambon, 44% de la marge va au distributeur !

## Conclusion

---

Grâce aux actions menées en juin dernier, la FNSEA a obtenu du Gouvernement une future **Loi de Modernisation de l'Agriculture**. La FDSEA et JA du Finistère demandent à tous les élus d'en faire un texte ambitieux pour une agriculture moderne, dynamique et durable. Nous serons les interlocuteurs privilégiés des Pouvoirs publics pour mener ce chantier, **dans le respect des valeurs du monde agricole**.

Mais le syndicalisme n'attendra pas tout de l'État pour sortir les producteurs de la crise. La FDSEA et les JA comptent sur ses propres forces vives, car nombreux sont les producteurs voulant aller de l'avant, animés par la passion de leur métier. **Défendre le revenu du producteur, et faire en sorte que ce dernier ne soit pas qu'un simple livreur a été et sera toujours notre ligne de conduite. L'unité du monde paysan sera un levier déterminant pour le renforcement du maillon production.**

L'heure n'est certainement pas à la division, ni à l'opposition, mais à la solidarité. La FDSEA et JA du Finistère sont des lieux d'échanges, et de réflexions, qui ne pratiquent pas la pensée unique : **le syndicalisme est riche de la diversité de ses adhérents**. Les projets ne peuvent se construire qu'avec l'ensemble des paysans, en s'appuyant sur des responsables engagés, des équipes soudées, et cela, pour **toutes les productions !**

**Annexe : Motion votée au Conseil de l'Agriculture Finistérienne, le 7 septembre 2009**

## Conseil de l'Agriculture Finistérienne

Le Faou, le 7 septembre 2009

### **MOTION relative à**

### **L'organisation économique des producteurs**

La libéralisation des marchés agricoles sous la pression internationale (négociations OMC), ainsi que les réformes successives de la Politique agricole commune, soumettent les secteurs agricoles et agroalimentaires à une très forte volatilité des marchés et à une concurrence accrue, y compris au sein de l'Union européenne.

En effet, dans de nombreux secteurs agricoles et agroalimentaires, les guerres entre bassins de production européens déstabilisent les marchés.

Les conséquences néfastes de ces guerres de bassins sont aggravées par une utilisation de plus en plus restrictive des outils de gestion des marchés au niveau européen (intervention transformée en filet de sécurité, difficulté d'obtenir des restitutions aux exportations...), mais aussi par des distorsions de concurrence intra-européennes au niveau social, fiscal, environnemental...

Dans ce contexte, l'organisation économique des producteurs revêt une importance cruciale.

# Conseil de l'Agriculture Finistérienne

**Le Conseil de l'Agriculture Finistérienne, réuni le 7 septembre 2009 au Faou :**

**CONSIDERE** que le maillon production doit se renforcer afin que l'agriculteur ne soit pas qu'un simple livreur.

**CONSTATE** que l'Europe rend désormais possible la création d'organisations de producteurs dans tous les secteurs.

**CONSIDERE** que les organisations de producteurs, lesquelles peuvent se réunir en associations d'organisations de producteurs, représentent l'élément de base d'une organisation collective des marchés par les producteurs, celle-ci devant se faire avec l'appui des pouvoirs publics.

**DEMANDE** la mise en place d'un travail commun entre le syndicalisme et les organisations économiques pour approfondir la possibilité de mettre en place des OP et AOP dans toutes les filières, et ce, en complémentarité avec l'interprofession.

**EXIGE** le rétablissement, dans toutes les filières, d'outils de régulation au niveau européen. De tels outils sont indispensables pour faire face aux aléas de marchés inhérents au secteur agricole.

# Conseil de l'Agriculture Finistérienne

- XXXXX -

Organisations présentes	Représentées par
<b>ADASEA</b>	HERVE LE SAINT - Président
<b>BRETAGNE CONTROLE LAITIER</b>	DANIEL GUILLOU – Vice-Président
<b>CER</b>	STEPHANE AUPECLE - Président
<b>CHAMBRE D'AGRICULTURE</b>	JACQUES JAOUEN - Président
<b>CHAMBRE D'AGRICULTURE</b>	ANDRE SERGENT – Vice-Président
<b>COFIPORC</b>	JEAN YVES TREBAOL - Président
<b>CLAL SAINT YVI</b>	JEAN-CLAUDE BIDEAU - Secrétaire
<b>COGEDIS</b>	PIERRE ROUAULT - Président
<b>COOPAGRI BRETAGNE</b>	ANDRE MINGUY – Vice-Président (Président 29)
<b>COOPERATIVE EVEN</b>	GUY LE BARS - Président
<b>COOPERATIVE LEON TREGUIER</b>	MICHEL TANNE - Président
<b>COOPERATIVE PIGALYS</b>	BOETE PHILIPPE
<b>COOPERATIVE PORFIMAD</b>	FRANCOIS POT - Président
<b>CREDIT AGRICOLE</b>	JEAN LE VOURC'H – Président / et Président de BREIZH EUROPE
<b>FDSEA</b>	THIERRY MERRET – Président / et Président du CAF RIOU EMILE – 1er Vice-Président RONAN LE MEUR – Vice-Président FRANCOIS PLOUGASTEL – Vice Président ANDRE QUENET - Secrétaire général PHILIPPE QUILLON – CLAUDE GUISSQUET - Membres du Bureau
<b>GROUPAMA BRETAGNE</b>	MICHEL L'HOSTIS - Président Finistère
<b>GROUPAMA BRETAGNE</b>	JEAN-PIERRE ABHERVE GUEGUEN

<b>ICOOPA</b>	JEAN-LUC LE ROUX – Président MARTIAL PHILIPPE
<b>JEUNES AGRICULTEURS</b>	JEAN-MARIE MINGAM - Président
<b>MSA DU FINISTERE</b>	MARIE-FRANCE MARCHAL - Présidente
<b>ROLLAND SAS</b>	YVES ROLLAND - Président Directeur Général
<b>SAVEOL</b>	PHILIPPE DARE - Président
<b>SICAL SAINT POL</b>	PIERRE BIHAN-POUDEC - Président
<b>UNION PRESTOR CECAB</b>	GUILLAUME ROUE - Président
<b>Organisations excusées</b>	
<b>SILL</b>	GILLES FALC'HUN - Président Directeur Général
<b>Participaient également</b>	
<b>FDSEA</b>	CLAIRE LOISEAU - Directrice
<b>FDSEA</b>	MARIE-ALIX MOMOT - Juriste